

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 05/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de Seine et Marne
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2023, le 5 Décembre à 18:43, le Conseil Syndical du SIAEP NEMOURS - ASSAINISSEMENT s'est réuni à la STEP NEMOSIA, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEUTOT Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par mail aux membres élus le 27/11/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site du SIAEP Nemours Saint Pierre, le 27/11/2023.

Présents : M. PEUTOT Christian, Président,

Mme BONIN Fannie, M. COFRECES Segundo, M. DEMASSON Frédéric, M. DUMAY Jean-Claude, Mme GUERPILLON Evelyne, M. JEULIN Fabrice, M. KINDERF Gilles, Mme LEDUC Christine, M. REMOND Thierry, M. ROUX Philippe

Absents Excusés : M. BROCHON Éric donne pouvoir à M. DEMASSON Frédéric, M. BAURY-SAILLY Frédéric donne pouvoir à M. KINDERF Gilles ,

Absents : M. DALMAYRAC Éric, M. JARDIM-VIEIRA Orlando, M. PETIT Michel,

Invité(s) : M. AUJARD PASCAL, Mme BOISSY VERONIQUE, M. GIAMINARDI Bernard (GENE), M. LAINE Pierre

A été nommé(e) secrétaire : Mme LEDUC Christine,

**2023/032 – MODIFICATION DU REGLEMENT DE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2023/028 du 17 OCTOBRE 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu et Conformément à l'article L.2224-12, le présent Règlement de Service révisé, précise les obligations respectives complémentaires du Spanc, d'une part, et de ses usagers, d'autre part.

Ils restent soumis à l'ensemble de la réglementation en vigueur en matière d'assainissement non collectif, notamment les textes législatifs et réglementaires adoptés au niveau national ainsi que le règlement sanitaire départemental.

Le présent règlement révisé et modifié depuis la dernière délibération n° 2023/028 du 17 Octobre 2023 ; n'ajoute pas de contrainte technique mais renforce son volet réglementaire.

Le Président présente aux membres du Conseil Syndical, le projet de modification du Règlement de Service d'Assainissement Non Collectif en annexe.

Le Président précise que la délibération du 2023/028 du 17 Octobre 2023 en sera modifiée. Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Article n°1 - Adopte le Règlement du Service d'Assainissement Non Collectif révisé

- Article n° 2 -Approuve la modification de la Délibération N°2023/028 du 17 Octobre 2023

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits. Et ont les membres présents, signé au registre.

Pour copie conforme

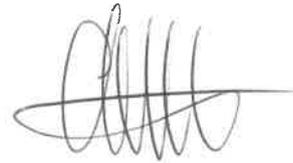
Nemours, le 05 Décembre 2023

A Nemours, le 05/12/2023

Le Président
Mr PEUTOT Christian



Secrétaire de séance
Mme LEDUC Christine,



Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le